



Genève, le 24 avril 1987

Chancellerie d'Etat

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Correspondance: case postale 164
1211 Genève 3
Téléphone 27 22 00/01/02
Télex 423005 cha ch
Télécopieur 21 79 11

Structures de la CIDI

Procédures et décisions de principe

N. réf. 160P/BTa

CONTENU

I. STRUCTURES

La CIDI	1.
Le groupe planification	2.
Le groupe budget	3.
Le groupe contrats	4.
Le groupe bureautique	5.
Le groupe des utilisateurs du CCI	6.
Le groupe micro-informatique	7.

II. PROCEDURES

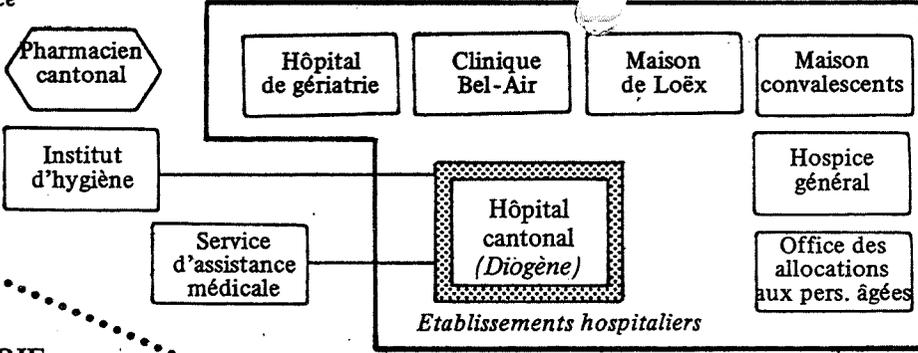
Procédure pour l'élaboration du projet de budget informatique et bureautique + schéma-type et calendrier	8.
Procédure à suivre pour les acquisitions de matériel informatique et bureautique	9.
Définition du matériel informatique et bureautique	10.

III. Divers

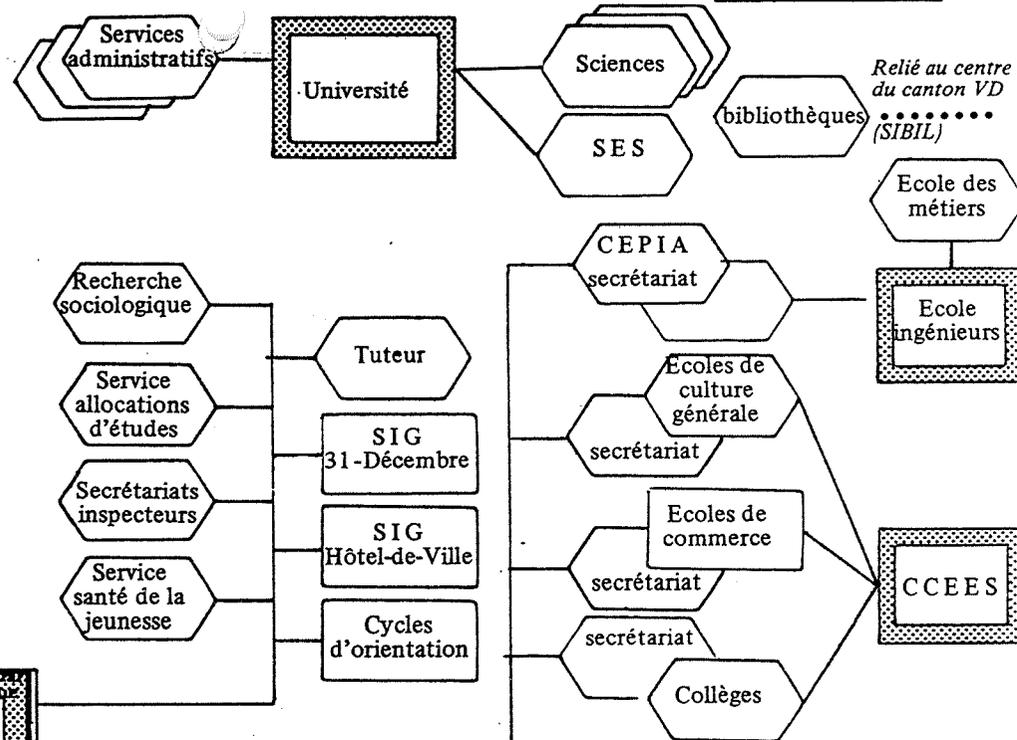
Budget 1987	11.
Agenda de la CIDI	12.

PREVOYANCE

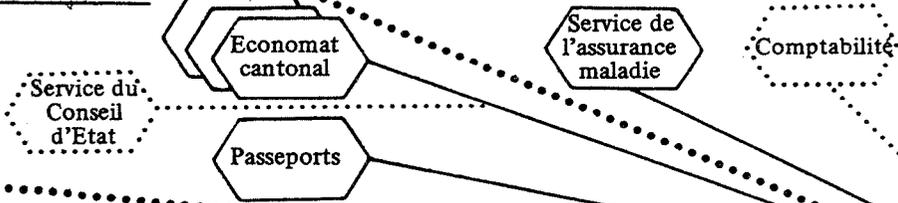
Relié à l'office fédéral de la santé / Berne



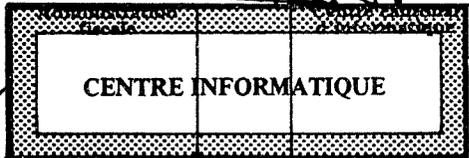
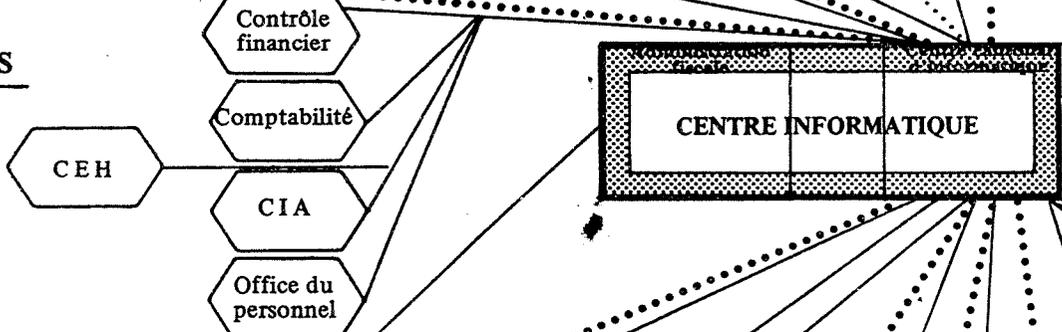
INSTRUCTION



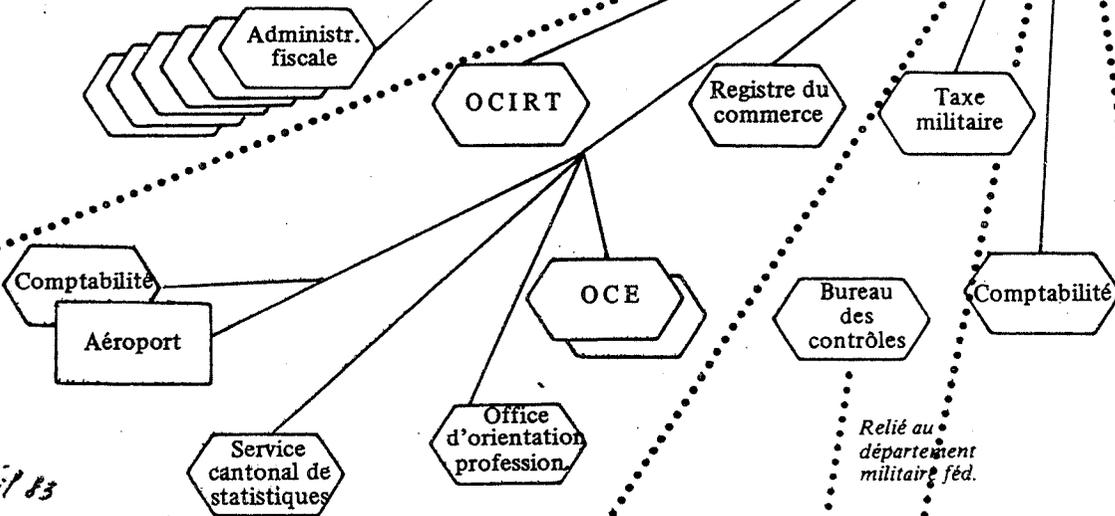
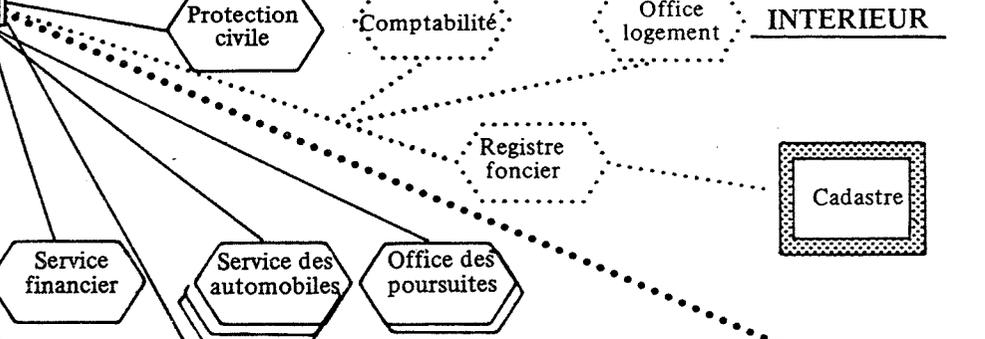
CHANCELLERIE



FINANCES



INTERIEUR



ECONOMIE

MILITAIRE

TRAVAUX

JUSTICE ET POLICE

nlr-
20/1/83

Relié au
département
militaire féd.

1. La CIDI

a) CompositionPrésident :

M. René KRONSTEIN
Chancelier d'Etat
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Secrétaire :

M. Bernard TASCHINI
Secrétaire de la commission
interdépartementale d'informatique
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Membres :TitulairesSuppléantsChancellerie :

Mme Claire-Anne WENGER
Secrétaire adjoint
Chancellerie d'Etat
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

1. La CIDI

Finances :

M. Rémi JEQUIER
Secrétaire général

Rue du Stand 26
1211 GENEVE 3

Tél. 27 55 01

M. Pierre-Alain LOOSLI
Directeur adjoint
Administration fiscale cantonale
Rue du Stand 26
1211 GENEVE 3

Tél. 27 59 01

Instruction :

M. Robert PATTARONI
Directeur administratif
et financier
Hôtel-de-Ville 6
1211 GENEVE 3

Tél. 27 24 48

M. Charles-Eric MULLER
Directeur du service d'informatique
et de gestion
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 GENEVE

Tél. 87 60 30

Police :

M. Jean-Jacques RASCA
Secrétaire général

Hôtel-de-Ville 14
1211 GENEVE 3

Tél. 27 25 01

M. Gabriel PRAZ
Chargé de l'informatique
Etat-major de la Police
Bd Carl-Vogt 19
1211 GENEVE 8

Tél. 42 48 80/89

Travaux :

M. Georges BILL
Secrétaire adjoint
Rue David-Dufour 5
1211 GENEVE 8

Tél. 27 49 30

M. René PILLET
Comptabilité générale
Rue David-Dufour 5
1211 GENEVE 8

Tél. 27 42 51

1. La CIDI

Intérieur :

M. Claude **CONVERS**
Directeur du registre foncier
Bd Saint-Georges 16-18
Case postale 36
1211 GENEVE 8

Tél. 27 44 72

Economie publique :

M. Fernand **VIDONNE**
Secrétaire adjoint
Hôtel-de-Ville 14
Case postale 252
1211 GENEVE 3

Tél. 27 28 02

M. Richard **BRETSCHER**
Conseiller en informatique
Hôtel-de-Ville 14
Case postale 252
1211 GENEVE 3

Tél. 27 23 22

Prévoyance :

M. Louis **EMMENEGGER**
Secrétaire général
Hôtel-de-Ville 14
1211 GENEVE 3

Tél. 27 29 01

Militaire :

M. Jean **MAURICE**
Directeur taxe militaire
Quai Ernest-Ansermet 18 bis
Case postale 220
1211 GENEVE 4

Tél. 27 29 75

M. Daniel **REBSAMEN**
Commandant d'arrondissement
Quai Ernest-Ansermet 18 bis
Case postale 220
1211 GENEVE 4

Tél. 27 29 71

(décisions du Conseil d'Etat , des 10-2-82, 27-4-83, 26-11-84, 16-1-85 et 30-4-86)

1. La CIDI

b) Mandat

"Il est constitué un groupe interdépartemental (ci-après groupe informatique), formé de représentants désignés par les départements, et chargé de prendre les décisions en matière informatique, sous réserve des compétences des chefs de départements et du Conseil d'Etat".

"Le groupe informatique a le pouvoir de créer tout groupe de travail utile à l'accomplissement de sa mission".

"Le groupe préparera la dislocation du poste 11.300.08 entre les départements et l'implantation du système de la facturation interne au sein de l'administration en ce qui concerne l'informatique".

(décision du Conseil d'Etat, du 1er novembre 1972).

c) Création

(décision du Conseil d'Etat, du 1er novembre 1972).

d) Observations

- Historique de la CIDI : voir rapport de la commission chargée de la préparation de la politique informatique de l'Etat (dit "rapport Levrat", du 31 mai 1972) :
 - page 30, point 5.2 (rapport majorité)
 - page 41, point 6 (rapport minorité)
 - page 68 (annexe 2) : rapport du "groupe structures".

Préavis collège des secrétaires généraux, du 28 septembre 1972 (PV no 59).

- Politique générale :

"La CIDI s'engage à soutenir l'élaboration d'un ensemble informatique cohérent par les décisions qu'elle prend et par l'information fournie aux départements. Elle s'engage notamment à freiner la prolifération de systèmes indépendants.

La CIDI s'engage à ne donner un accord quant à la mise sur pied d'un système que si un rattachement à l'ensemble est possible".

(rapport groupe C, du 28 juin 1973, p. 57, approuvé le 28 août 1973 : PV CIDI no 8, p. 1)

2. Le groupe planification

a) CompositionPrésident :

M. Christian PELLEGRINI
Professeur au centre universitaire d'informatique
Rue du Lac 12
1207 GENEVE

Tél. 87 65 80

Secrétaire :

- * M. Bernard TASCHINI
Secrétaire de la commission
interdépartementale d'informatique
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Membres :

- ** M. Pierre-Alain LOOSLI
Directeur de l'administration fiscale cantonale
Rue du Stand 26
1211 GENEVE 3
- * M. Jean-Jacques RASCA
Secrétaire général du département de justice et police
Hôtel-de-Ville 14
1211 GENEVE 3

Tél. 27 25 01

M. Jean-François RENEVEY
Directeur du centre cantonal d'informatique
Rue du Stand 26
Case postale 149
1211 GENEVE 8

Tél. 27 44 91

2. Le groupe planification

(décisions CIDI du 20 avril 1982 : PV CIDI no 94, p. 3
et du 23 avril 1985 : PV CIDI no 120, p. 36)

- * membre titulaire de la CIDI
- ** membre suppléant de la CIDI

b) Mandat

Le groupe planification fait toutes propositions à la CIDI pour l'élaboration du plan et de la mise en oeuvre de la politique informatique de l'Etat.

(décision CIDI du 7 décembre 1976, PV CIDI no 42, p. 2)

c) Création

(décisions CIDI : 13 février 1973 : PV CIDI no 2, p. 4 et 5
 6 mars 1973 : PV CIDI no 3, p. 4
 7 décembre 1976 : PV CIDI no 42, p. 2)

3. Le groupe budget

a) Composition

Président :

- * M. Georges BILL
Secrétaire adjoint
Département des travaux publics
Rue David-Dufour 5
1211 GENEVE 8

Tél. 27 49 30

Secrétaire :

- * M. Bernard TASCHINI
Secrétaire de la commission
interdépartementale d'informatique
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Membres :

- M. Edgard GINDRAT
Délégation du logement
Route des Acacias 25
Case postale 106
1211 GENEVE 24

Tél. 27 32 58

- * M. Guy CHAPPUIS
Chef du service du budget et des plans quadriennaux
Rue du Stand 26
Case postale 337
1211 GENEVE 3

Tél. 27 55 04

3. Le groupe budget

** M. Charles-Eric MULLER
Directeur du service d'informatique et de gestion
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 GENEVE

Tél. 87 60 30

M. Jean-François RENEVEY
Directeur du centre cantonal d'informatique
Rue du Stand 26
Case postale 149
1211 GENEVE 8

Tél. 27 44 91

** M. Gabriel PRAZ
Chargé d'informatique
Etat-major de la Police
Bd Carl-Vogt 19
1211 GENEVE 8

Tél. 42 48 80/89

* M. Fernand VIDONNE
Secrétaire adjoint
Département de l'économie publique
Hôtel-de-Ville 14
1211 GENEVE 3

Tél. 27 28 02

(décisions CIDI du 20 avril 1982 : PV CIDI no 94, p. 3
et du 23 avril 1985 : PV CIDI no 120, p. 36)

* membre titulaire de la CIDI
** membre suppléant de la CIDI

3. Le groupe budget

b) Mandat

Le groupe budget :

- 1) Propose à la CIDI le budget annuel des équipements informatique et bureautique.
- 2) Prépare pour la CIDI le plan financier sur la base du plan informatique de l'Etat.
- 3) Examine toute question financière, budgétaire ou comptable, relative aux équipements informatiques.
- 4) Contrôle en cours d'année l'exécution du budget des équipements informatiques et règle les problèmes y relatifs.
- 5) Détermine en cas de doute quels sont les équipements qui peuvent être qualifiés d'informatiques en se référant aux procédures.

(décisions CIDI du 7 décembre 1976, PV CIDI no 42, p. 2 et du 16 décembre 1980, PV CIDI no 81).

c) Création

(décisions CIDI : 23 février 1973 : PV CIDI no 2, p. 4
7 décembre 1976 : PV CIDI no 42, p. 2)

d) Observations

- Le groupe budget collabore avec le groupe planification, principalement pour les points 1 et 2 du mandat (décision CIDI du 7 décembre 1976, PV CIDI no 42, p.2).
- Procédures sous cotes 8 et 9 de ce cahier.

4. Le groupe contrats

a) CompositionPrésidente :

** Mme Claire-Anne WENGER
Secrétaire adjoint
Chancellerie d'Etat
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Secrétaire :

* M. Bernard TASCHINI
Secrétaire de la commission
interdépartementale d'informatique
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Membres :

M. Jean-François RENEVEY
Directeur du centre cantonal d'informatique
Rue du Stand 26
Case postale 149
1211 GENEVE 8

Tél. 27 44 91

* M. Fernand VIDONNE
Secrétaire adjoint
Département de l'économie publique
Hôtel-de-Ville 14
1211 GENEVE 3

Tél. 27 28 02

"... le délégué du département intéressé par le contrat ou
une personne désignée par lui".

4. Le groupe contrats

(décisions CIDI : du 22 mars 1974 : PV CIDI no 14, p. 5
 du 7 décembre 1976 : PV CIDI no 42, p. 3)
 du 20 avril 1982 : PV CIDI no 94, p. 3)
 du 20 janvier 1987 : PV CIDI no 136, p. 6).

- * membre titulaire de la CIDI
- ** membre suppléant de la CIDI

b) Mandat

Le groupe met "... à profit son expérience acquise avec d'autres contrats en vue d'assister les départements dans la conclusion de contrats importants".

(décision CIDI du 22 mars 1974 : PV CIDI no 14, p. 5)

c) Création

(décision CIDI du 22 mars 1974 : PV CIDI no 14, p. 5)

5. Le groupe bureautique

a) CompositionPrésident :

M. Maurice **WENGER**
Directeur adjoint du centre cantonal d'informatique
Rue du Stand 26
Case postale 149
1211 GENEVE 8

Tél. 27 44 92

Secrétaire :

* M. Bernard **TASCHINI**
Secrétaire de la commission
interdépartementale d'informatique
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Membres :

M. René **BURKHALTER**
Directeur adjoint de l'office du personnel
Département des finances
Rue du Stand 26
Case postale 337
1211 GENEVE 3

Tél. 27 59 88

Mme Marie-José **FERNANDEZ**
Centre de formation
Office du personnel
Rue du Stand 26
Case postale 337
1211 GENEVE 3

Tél. 27 59 88

5. Le groupe bureautique

**** M. Charles-Eric MULLER**
Directeur du service d'informatique et de gestion
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 GENEVE

Tél. 87 60 30

**** M. Gabriel PRAZ**
Chargé d'informatique
Etat-major de la Police
Bd Carl-Vogt 19
1211 GENEVE 8

Tél. 42 48 80/89

M. François REINHARD
Directeur des bâtiments
Département des travaux publics
Rue David-Dufour 5
1211 GENEVE 8

Tél. 27 48 10

(décision CIDI du 18 novembre 1980 : PV CIDI no 80, p. 2)

- * membre titulaire de la CIDI
- ** membre suppléant de la CIDI

b) Mandat

- 1) Le groupe est chargé de faire des études sur les demandes en cours et d'en faire rapport à la CIDI.
- 2) Le groupe surveillera l'introduction des systèmes et maintiendra les contacts avec les constructeurs afin de constamment connaître le marché des systèmes de traitement de textes.

(décision CIDI du 28 novembre 1980, PV CIDI no 80, p. 2).

c) Création

(décision CIDI du 18 novembre 1980 : PV CIDI no 80, p. 2)

6. Le groupe des utilisateurs du CCI

a) Composition du comité de gestion

Président :

** M. Richard **BRETSCHER**
Conseiller en informatique
Département de l'économie publique
Hôtel-de-Ville 14
Case postale 252
1211 GENEVE 3

Tél. 27 23 22

Vice-président :

M. Yves **DUPONT**
Administration fiscale cantonale
Rue du Stand 26
Case postale 337
1211 GENEVE 3

Tél. 27 56 81

Secrétaire :

* M. Bernard **TASCHINI**
Secrétaire de la commission
interdépartementale d'informatique
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Membres :

M. Armando **GASSER**
Département de la prévoyance sociale
Case postale 109
1211 GENEVE 4

Tél. 43 80 75

6. Le groupe des utilisateurs du CCI

M. Claude **GUENIN**
Directeur adjoint de l'économat cantonal
Rue des Allobroges 14
Case postale 160
1211 GENEVE 24

Tél. 43 17 50

M. Michel **MOGNETTI**
Contrôle de l'habitant
Rue David-Dufour 1-3
Case postale 51
1211 GENEVE 8

Tél. 27 41 90

** M. Charles-Eric **MULLER**
Directeur du service d'informatique et de gestion
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 GENEVE

Tél. 87 60 30

M. François **MUMENTHALER**
Responsable du centre informatique du cadastre
Bd Saint-Georges 16-18
Case postale 36
1211 GENEVE 8

Tél. 27 46 95

** M. René **PILLET**
Département des travaux publics
Rue David-Dufour 5
1211 GENEVE 8

Tél. 27 42 50

(décisions CIDI du 23 avril 1985 : PV CIDI no 120, p. 30)
et du 14 octobre 1986 : PV CIDI no 133, p. 3)

* membre titulaire de la CIDI
** membre suppléant de la CIDI

6. Le groupe des utilisateurs du CCI

b) Statuts

A. Composition du groupe et but

Art 1

Membres du
Goupe U

- 1 Le groupe des utilisateurs du CCI (ci-après : groupe U) est constitué par les offices, administrations et services qui utilisent ou qui seront appelés à utiliser d'une manière continue les ressources du CCI et réalisent leurs propres applications ou les font réaliser par le CCI.
- 2 Le groupe U est placé sous l'autorité de la CIDI.

Art 2

But

- 1 Le groupe U a pour but de promouvoir les intérêts des utilisateurs et de faciliter leur collaboration avec le CCI.

* * *

B. Assemblée Plénière

Art 3

Attributions
de l'assemblée
plénière
Droit de vote
et décisions

- 1 Les membres du groupe U, réunis en assemblée plénière :
 - formulent, après examen, leurs observations à l'attention de la CIDI
 - a) sur le rapport de gestion d'activité du CCI
 - b) sur les perspectives semestrielles de développement élaborées par le CCI en collaboration avec le comité de gestion

6. Le groupe des utilisateurs du CCI

-
- proposent à la CIDI toutes mesures qu'ils jugeront utiles à la réalisation du but;
 - 2 La direction du CCI participe à l'assemblée plénière.
 - 3 Chaque membre du groupe a une voix. L'assemblée plénière prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents.

Art 4Réunions et convocation

- 1 L'assemblée plénière ordinaire se réunit en principe chaque semestre.
- 2 Une assemblée plénière extraordinaire peut être réunie aussi souvent qu'il est nécessaire.
- 3 L'assemblée plénière est convoquée par le comité de gestion.
- 4 Cinq membres au moins du groupe U, le directeur du CCI, la CIDI ou son président, peuvent requérir par écrit la convocation de l'assemblée plénière en indiquant le but poursuivi.

Art 5Présidence

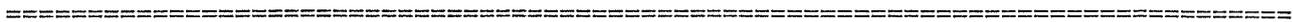
- 1 L'assemblée plénière est présidée par le président du comité de gestion.

Art 6Secrétariat

- 1 Un procès-verbal des décisions est tenu par le secrétaire de la CIDI qui fonctionne comme secrétaire du groupe U.

* * *

6. Le groupe des utilisateurs du CCI

C. Comité de gestionArt 7Composition

- 1 Le groupe U est administré par un comité de gestion.
- 2 Chaque département utilisateur a la faculté de désigner un membre au plus du comité choisi parmi ses collaborateurs informaticiens, chefs de projet ou chefs d'exploitation appartenant aux offices, administrations ou services ayant qualité de membres du groupe U.
- 3 Le secrétaire de la CIDI est membre de plein droit du comité de gestion avec voix consultative; il tient les procès-verbaux des séances.
- 4 Le comité de gestion associe la Direction du CCI à ses travaux en fonction des besoins.

Art 8Attribution

- 1 Le comité de gestion :
 - propose à la Direction du CCI ou à l'autorité hiérarchique supérieure toutes mesures relatives au fonctionnement du CCI et à son activité;
 - collabore avec la Direction du CCI à l'élaboration des perspectives semestrielles de développement;
 - donne son préavis à la CIDI sur le plan de développement à moyen ou long terme et le projet de budget annuel élaborés par le CCI;
 - donne son préavis à la CIDI pour tous projets d'acquisition ou de remplacement de matériel et de logiciel du CCI;
 - donne son préavis sur tous les objets que peut lui soumettre la direction du CCI.

6. Le groupe des utilisateurs du CCI

Art 9Présidence

Le comité de gestion désigne son président et un vice-président dont les mandats sont limités à une année et ne peuvent être renouvelés consécutivement qu'une seule fois.

Art 10Décisions
exécutoires

Sauf dans les domaines qui ressortissent à la compétence d'autres instances, les propositions et les préavis du groupe U et du comité de gestion deviennent des décisions exécutoires, à moins qu'ils n'aient été remis en cause à la prochaine séance utile de la CIDI après que ses membres en ont été nantis.

Art 11Liaison avec
la CIDI

Le comité de gestion désigne parmi ses membres ou les membres du groupe U la personne chargée de représenter le groupe U auprès de la CIDI.

Statuts adoptés par la CIDI, le 23 avril 1985.

c) Création

(décision CIDI du 23 avril 1985 : PV CIDI no 120, p. 30 et ss.)

7. Le groupe micro-informatique

a) Composition

Président :

M. Bernard TASCHINI
Secrétaire de la commission
interdépartementale de l'informatique
Hôtel-de-Ville 2
1211 GENEVE 3

Tél. 27 22 00/01/02

Membres :

M. Luciano DALVIT
Université - Bâtiment UNI II
Rue Général-Dufour 24
1211 GENEVE 4

Tél. 20 93 33 interne 22 86

M. Gérard INEICHEN
Adjoint au centre de calcul électronique
de l'enseignement secondaire
Rue Théodore-de-Bèze 2-4
Case postale 172
1211 GENEVE 3

Tél. 81 15 30

M. Constantin JORNOT
Hôpital cantonal universitaire
Rue Micheli-du-Crest 24
1211 GENEVE 4

Tél. 22 62 20

7. Le groupe micro-informatique

M. Michel PRAPLAN
Chef de projet au service informatique de la police
Etat-major de la Police
Bd Carl-Vogt 19
Case postale 236
1211 GENEVE 8

Tél. 42 48 80/89

M. Renato VERONA
Centre cantonal d'informatique
Rue du Stand 26
Case postale 149
1211 GENEVE 8

Tél. 27 42 62

(décision CIDI du 20 janvier 1987 : PV CIDI no 136, p. 3)

b) Mandat

Le groupe micro est chargé:

- 1) de mettre à jour la liste des équipements informatiques, comprenant les micro-ordinateurs, imprimantes et logiciels, qui peuvent être acquis par les départements;
- 2) de formuler un préavis pour toute acquisition ne correspondant pas aux produits figurant dans la liste susmentionnée, à l'exception des logiciels destinés à l'enseignement;
- 3) d'examiner toute question en matière de micro-informatique que la CIDI lui transmettra ou qu'il jugera nécessaire pour un développement harmonieux de la micro-informatique au sein de l'Etat.

(décision CIDI du 20 janvier 1987 : PV CIDI no 136, p. 3)

c) Création

(décision CIDI du 20 janvier 1987 : PV CIDI no 136, p. 3)



Genève, le 10 septembre 1985

Chancellerie d'Etat

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Correspondance: case postale 164
1211 Genève 3
Téléphone 27 22 00/01/02
Télex 423 005 cha ch
Télécopieur 21 79 11

Commission interdépartementale d'informatique

N. réf. 157P

Procédure pour l'élaboration du projet de budget informatique et bureautique

1. Phase "Départements"

- 1.1 Remise du calendrier et de la formule blanche aux membres titulaires de la CIDI et, par leur intermédiaire, des autres formules du groupe budget à tous les services susceptibles d'inscrire des dépenses en matière informatique ou bureautique à leur budget.
- 1.2 Rédaction des rapports et formules par les services :
 - a) Dépenses répétitives existantes :
selon formules VERTES
 - b) Dépenses répétitives nouvelles :
selon formules JAUNES et schéma-type du 13-10-82, s'il s'agit de matériel
 - c) Achats :
selon formules BLEUES et schéma-type du 13-10-82, s'il s'agit de matériel
- 1.3 Première étude et tri au niveau du délégué départemental à la CIDI, en contrôlant notamment la conformité avec le plan informatique adopté par la CIDI; préavis. Si ce dernier est négatif, il doit figurer sur la demande.*
- 1.4 Récapitulation des dépenses par département : selon formule blanche.

2. Phase "groupes" (pour les dates, voir calendrier en annexe)

- 2.1 Transmission des projets de budget accompagnés des rapports au secrétaire de la CIDI; les demandes intervenant après la date fixée par la CIDI sont examinées dans le cadre du budget de l'année suivante.
- 2.2 Contrôle de la conformité des demandes, calcul de la dépense globale, transmission du montant au département des finances.
- 2.3 Préparation des dossiers par le secrétaire de la CIDI à l'intention des membres des groupes budget et planification.
- 2.4 Réunion conjointe de ces groupes pour une première lecture. Envoi par le secrétaire de la CIDI d'une note aux départements, dont les demandes requièrent une justification ou un complément d'information.
- 2.5 Retour des compléments d'information au secrétaire de la CIDI.
- 2.6 Réunion conjointe du groupe planification et du groupe budget "au vert", pour l'examen d'ensemble de toutes les demandes, tant au niveau de l'opportunité, qu'au niveau budgétaire.

*Décision de la CIDI du 17 mai 1977, PV CIDI no 46, p. 3.

3. Phase "CIDI"

- 3.1 Remise des préavis des groupes planification et budget par le secrétaire de la CIDI aux membres de la CIDI.
- 3.2 Réunion de la CIDI; ordre du jour principal : examen des demandes et projet de budget.
- 3.3 Dans les meilleurs délais, remise des propositions budgétaires par le groupe budget au chef du département des finances et contributions.
- 3.4 Après acceptation par le Conseil d'Etat des propositions budgétaires, le secrétaire de la CIDI remet à l'économat cantonal une répartition des crédits informatiques par centre de frais et par département. Si lors du vote du budget, le Grand Conseil les modifie, le secrétaire de la CIDI transmet à l'économat la nouvelle répartition budgétaire adoptée par la CIDI.

4. Dispositions finales

4.1 La présente procédure entre en vigueur le 19 octobre 1982.

4.2 Elle abroge la procédure pour l'élaboration du projet de budget informatique 11.300.08 du 11 octobre 1980.

* * *

Annexes : - Calendrier pour l'élaboration du projet de budget informatique 1988.

- Schéma-type du 13 octobre 1982.

CALENDRIER POUR L'ELABORATION
DU PROJET DE BUDGET INFORMATIQUE POUR 1988

(Annexe à la procédure pour l'élaboration du
projet de budget informatique)

- 2.1 Remise des demandes des départements au secrétaire de la CIDI
vendredi 6 février 1987
- 2.2 Transmission du montant global au département des finances.
- 2.4 Première lecture par les groupes planification et budget.
vendredi 20 février 1987, après-midi
- 2.5 Retour des compléments d'information au secrétaire de la CIDI
vendredi 13 mars 1987
- 2.6 Examen d'ensemble des demandes (réunion des groupes planification et
budget : "séance au vert")
**jeudi 26 et vendredi 27 mars 1987
(éventuellement lundi 30 mars 1987)**
- 3.1 Remise des préavis aux membres de la CIDI
mercredi 22 avril 1987
- 3.2 Examen des demandes et du projet de budget par la CIDI
mardi 30 avril 1987
- 3.3 Remise du projet de budget au chef du département des finances et
contributions.

24-04-87



Genève, le 13 octobre 1982

Chancellerie d'Etat

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Correspondance: case postale 164
1211 Genève 3
Téléphone 27 22 00/01/02
Télex 423005 cha ch
Télécopieur 21 79 11

Commission interdépartementale d'informatique

N. réf. 158P/bg

Schéma-type pour l'acquisition de matériel

A. Désignation du matériel proposé

- Décrire le type du matériel : terminal, matériel de saisie, etc. S'il s'agit d'un ordinateur, fournir le schéma de la configuration proposée
- Indiquer la quantité de matériel à acquérir
- Préciser le mode d'acquisition : location ou achat
- Donner le coût mensuel : location ou achat + entretien
- Indiquer la durée de location prévue dans le contrat avec le constructeur avant résiliation
- Décrire brièvement les éléments de justification pour l'acquisition d'un tel matériel en indiquant notamment les avantages attendus et, en cas de remplacement, pourquoi le matériel existant n'est plus suffisant.

B. En plus, en cas de remplacement : inventaire du matériel existant

- Donner la liste du matériel utilisé actuellement. S'il s'agit d'un ordinateur, fournir le schéma de la configuration
- Indiquer le coût mensuel : location + entretien. S'il s'agit d'un matériel acheté, le montant de location est remplacé par le coût d'achat amorti sur 5 ans
- Donner la date d'installation du matériel
- Fournir le temps moyen d'utilisation du matériel par semaine.



Genève, le 2 octobre 1985

Chancellerie d'Etat

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Correspondance: case postale 164
1211 Genève 3
Téléphone 27 22 00/01/02
Télex 423005 cha ch
Télécopieur 21 79 11

Commission interdépartementale d'informatique

N. réf. 159P/BTa/bg

Procédure à suivre pour les acquisitions d'équipement informatique et bureautique

1. Contrats

- 1.1 Toute location ou tout remplacement d'équipement informatique ou bureautique doit être pourvu de la signature du chef du département ou du chancelier pour la chancellerie; les chefs de départements et le chancelier peuvent déléguer un fonctionnaire à cet effet.
- 1.2 Les contrats restent en main propre des responsables des départements et de la chancellerie. Une copie de ceux-ci est remise au secrétaire de la CIDI.
- 1.3 Le matériel informatique ou bureautique, ainsi que les logiciels ne peuvent faire l'objet d'un contrat (d'achat d'entretien, de location, de licence, etc.) sans l'accord préalable du groupe contrat ou, pour les affaires mineures, de son président.

2. Commande de matériel informatique et bureautique

2.1 Commandes de fournitures :

Les fournitures telles que les disquettes, bandes, rubans etc. sont proposées en fonction de critères techniques précis, de leurs qualités et de leurs prix, par les services.

Dans la mesure du possible, sur la base de ces indications et en tenant compte des avis du CCI sur le plan technique, l'économat cantonal traite ces affaires sur le plan commercial avec le fournisseur de son choix parmi ceux préalablement proposés par le CCI.

Les commandes doivent faire l'objet d'une réquisition, cette dernière mentionnera toutes les données techniques indispensables.

Il est rappelé que ces fournitures ne peuvent être achetées directement par les services.

2.2 Commandes des autres matériels informatiques et bureautiques :

Avec l'accord de la CIDI, le délégué du département commande le matériel désiré.

3. Réquisitions et traitement des factures

3.1 Réquisitions :

Les personnes habilitées à signer les contrats signent également les réquisitions, qui sont ensuite adressées à l'économat cantonal pour commande et paiement selon le paragraphe 2.1 ou pour paiement selon le paragraphe 2.2.

En matière informatique, les réquisitions annuelles ne sont pas admises.

3.2 Factures :

Le contrôle et le visa des factures y relatives sont effectués par les services concernés.

L'économat cantonal adresse chaque mois au département, aux services concernés, ainsi qu'au secrétaire de la CIDI une situation des crédits.

4. Imputation budgétaire

4.1 Les dépenses liées à des équipements au sens de la définition du matériel informatique et bureautique et à des logiciels relèvent des rubriques 311.49, 316.45 et 516.49 suivant les cas, y compris :

- les frais de douane et de transport du matériel informatique;
- le service du bureau;
- l'assistance des constructeurs;
- l'acquisition ou la location de programmes ou des systèmes d'exploitation.

4.2 Sont en revanche exclus de ces rubriques :

- le matériel de post-traitement et son entretien (déliasseuse, coupeuse, matériel à remettre sous pli, etc.);
- les frais d'aménagement des locaux destinés à abriter le matériel informatique;
- le matériel consommable, tel que cartes, papiers, rubans d'imprimante, bandes-papier etc.
- les frais de personnel;
- l'achat de documentation, livres, brochures, manuels informatiques.

4.3 En cas de doute, l'économat cantonal saisit le secrétaire de la CIDI.

5. Cas non prévus

Les cas non prévus dans la présente procédure doivent être soumis à la CIDI.

6. Entrée en vigueur

La présente procédure remplace celle du 15 octobre 1979 et entre en vigueur le 10 septembre 1985.

* * *



Genève, le 20 septembre 1983

Chancellerie d'Etat

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Correspondance : case postale 164
1211 Genève 3
Téléphone 27 22 00/01/02
Télex 423005 cha ch
Télécopieur 21 79 11

Commission interdépartementale d'informatique

N. réf. 164P/BTa/lh

Définition du matériel informatique et bureautique

1. Définition du matériel informatique

Est considéré comme matériel informatique :

1.1 Les ordinateurs :

Ce sont les équipements permettant le traitement électronique de l'information. Ils comprennent les unités suivantes qui sont en général séparées :

- unité de calcul effectuant les opérations logiques et/ou arithmétiques et les unités de mémoire
- unités de bandes et/ou disques magnétiques
- unités d'entrée-sortie : lecteur de cartes ou de bandes-papier, imprimantes, claviers ou écrans de visualisation, traceur de courbes, etc.
- unités de contrôle.

Lorsque les éléments principaux énumérés ci-dessus sont réunis en un seul appareil, on peut parler de calculateurs de table ou de poche.

Les ordinateurs sont programmables soit en langage dit évolué (Fortran, Cobol, Basic, etc.) soit en langage "machine".

1.2 Les terminaux :

Il s'agit d'équipements reliés à un ordinateur par des lignes de transmission. Ils se composent en général soit de clavier ou d'écran de visualisation, soit d'une unité centrale et de périphériques : lecteur de cartes, imprimantes, etc.

1.3 Le matériel de saisie des données :

Equipement permettant de créer un support d'informations (cartes, rubans perforés, bandes, disques magnétiques, etc.) destinées à être traitées automatiquement (ex. : perforatrices, vérificatrices, encodeurs magnétiques).

./.

1.4 Les équipements et microfiches COM :

Les équipements COM, exception faite des lecteurs et reproducteurs de microfiches.

L'établissement des microfiches et leurs copies, pour autant que ces dernières soient effectuées par un service bureau.

1.5 Limite inférieure des matériels informatiques :

Sont également considérés comme matériel informatique et, de ce fait, doivent figurer sous les rubriques ad hoc, les micro-ordinateurs (micro-processeurs associés à des mémoires, interfaces, etc.) auxquels peuvent être adjoints des périphériques informatiques tels qu'imprimantes, écrans, supports magnétiques de données.

Ne sont pas considérés comme matériel informatique les composants électroniques et les microprocesseurs intégrés dans un ensemble qui ne peut servir au traitement de l'information (par ex. : des appareils de mesure) et ne doivent pas entrer en considération dans la présente procédure. Il en va de même des microsystèmes et de leurs périphériques acquis par l'école d'ingénieurs, les écoles techniques et de métiers et le CEPIA pour :

- l'enseignement de la micro-informatique
- les laboratoires d'électronique, d'automatique et de télécommunication.

Les cas douteux d'achat d'équipements ou d'extension de matériel existant doivent être soumis au responsable informatique du département. Celui-ci tranche la question de l'opportunité de soumettre le cas à la CIDI. En cas d'urgence, les départements s'adressent au groupe budget en la personne de son président.

2. Définition du matériel bureautique

Sont considérés comme du matériel bureautique :

- les systèmes de traitement de texte qui comprennent généralement un clavier, un écran, une ou deux unités de disquettes, ainsi qu'une imprimante;

Ne sont pas considérés comme du matériel bureautique :

- les systèmes constitués à partir d'une machine à écrire et dont le coût d'achat total, y compris les extensions, ne dépasse pas 7'000 F.

3. La présente définition entre en vigueur le 20 septembre 1983.

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locati + entretien nouveaux	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) Total budget = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Personnel (Postes et fonction)	(9) Travaux	(10) Remarques
CHANCELLERIE											
11.02.00	Secrétariat général	52,900	8,400	112,330	173,630	173,630					
12.03.00	Service du Grand-Conseil	6,750	3,500	27,820	38,070	38,070					
12.05.00	Service des passeports	6,240	1,320	1,500	9,060	9,060					
13.00.00	Economat cantonal	109,000	10,000	154,000	273,000	273,000					
14.00.00	Centre cantonal d'informatique	3,346,840	689,260	103,500	4,139,600	6,520,000	10,659,600	230,000	1 opérateur (10) 1 dir.-adjoint (25) 4 ing.-systèmes (21) 1 opérateur (10)		2 ing.-systèmes et un opérateur pour 2ème pilier
	1er pilier	2,916,840	629,260	103,500	3,649,600	3,150,000	6,799,600				
	2ème pilier	430,000	60,000		490,000	3,370,000	3,860,000				
11.00.00	Total Chancellerie	3,521,730	712,480	399,150	4,633,360	6,520,000	11,153,360	230,000			
FINANCES ET CONTRIBUTIONS											
21.02.00	Secrétariat général	5,190			5,190		5,190				
21.03.00	Office des assurance		2,500		2,500		2,500				
22.00.00	Direction des services fin.		1,000	40,000	41,000		41,000				
22.03.02	Comptabilité générale	6,240	560		6,800		6,800				
24.00.00	Administration fiscale	367,560	92,000		459,560	1,725,000	2,184,560				Réseau terminaux Nouvel ordinateur
25.00.00	Office du personnel	37,680	8,000		45,680	500,000	545,680				
26.00.00	Contrôle financier cantonal	4,600			4,600		4,600				
27.00.00	Office financier du logement	2,000			2,000		2,000				
20.00.00	Total département	423,270	104,060	40,000	567,330	2,225,000	2,792,330				
INSTRUCTION PUBLIQUE											
31.00.00	Services administratifs	457,840	58,460	343,300	859,600	200,000	1,059,600				
01.01	Secrétariat général	4,200	5,760	53,500	63,460		63,460				
01.02	Service recherche pédagogique	3,000	1,200	20,300	24,500		24,500				
01.03	Service recherche sociologique	163,000	5,000		168,000		168,000				
01.04	Service moyens audio-visuels	7,300	1,500	7,000	15,800		15,800				
01.05	Service technique	3,000			3,000		3,000				
02.01	Services adm. et financiers	48,000		125,000	173,000		173,000				
02.03	Service d'informatique gestion	229,340	45,000	137,500	411,840	200,000	611,840				
32.02.01	Dir. enseignement primaire	18,740	25,000	190,000	233,740		233,740				
33.02.01	Direction générale CD	122,990	2,000	7,500	132,490		132,490				
34.00.00	Enseignement secondaire	786,000	175,510	690,100	1,651,610	1,260,000	2,911,610				Fin du projet des 50 ateliers
02.01	Dir. enseignement secondaire	182,000	127,830	340,000	649,830	880,000	1,529,830				
02.10	Centre calcul ens. secondaire	349,560	11,880	100,000	461,440		461,440				
02.09	Etudes pédagogiques secondaire	9,000			9,000		9,000				
03.04	Collège Rousseau	2,000			2,000		2,000				
05.00	Ecole commerce St-Jean	35,540			35,540		35,540				
06.00	Ecole commerce Malignou	38,330			38,330		38,330				
12.00	Ecole commerce Châtelaine	30,470	7,000		37,470	180,000	217,470				
07.00	CEPIA		20,500	235,000	255,500		255,500				
09.00	Ecole d'ingénieurs	121,300	6,300		127,600	200,000	327,600				
10.00	Ecole technique et de métiers	16,000	2,000	15,100	33,100		33,100				
11.00	Ecole d'art décoratif	1,800			1,800		1,800				
	Sous-totaux	5,330,570	1,077,510	1,670,060	8,078,130	10,205,000	18,283,130	230,000			

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locations + entre- nouve.	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) Total budget = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Personnel (Postes et fonction)	(9) Travaux	(10) Remarques
	Reports	5,330,570	1,077,510	1,670,050	8,078,130	10,205,000	18,283,130	230,000			
	INSTRUCTION PUBLIQUE (suite)										
35.00.00	Université	1,708,080	992,000	106,000	2,806,080	7,000,000	9,806,080				
01.03	Centre un. d'informatique	1,430,080	984,000		2,414,080	7,000,000	9,414,080				Projet Zahkarov
01.02	Administration de l'université	278,000	8,000	106,000	392,000		392,000				
36.00.00	Office de la jeunesse	37,220	10,620	58,100	105,940		105,940				
02.01	Service santé de la jeunesse		3,500	27,300	30,800		30,800				
02.02	Clinique dentaire jeunesse	4,500			4,500		4,500				
03.01	Service médico-pédagogique	5,400			5,400		5,400				
04.01	Service protection jeunesse	5,400	2,000	30,000	37,400		37,400				
05.01	Service du tuteur général	5,000	5,000		10,000		10,000				
06.01	SCARPA	7,800			7,800		7,800				
07.01	Service des loisirs	9,120	120	800	10,040		10,040				
37.03.02	Centre ens. professions santé		3,000	24,000	27,000		27,000				
30.00.00	Total département	3,130,870	1,266,590	1,419,000	5,816,460	8,460,000	14,276,460				
	JUSTICE ET POLICE										
41.00.00	Présidence secrétariat général	24,960	8,590		33,550		133,550				
02.00	Secrétariat général	9,260	5,740		15,000	100,000	115,000				
03.00	Service financier	15,700	2,850		18,550		18,550				
42.00.00	Service généraux justice	188,800	100,000	89,200	378,000	1,574,000	1,952,000				
01.00	Administration du palais	45,300	60,000	76,000	181,300	1,074,000	1,255,300		1 analyste (20)		Nouvel ordinateur
02.00	Cour de justice										
04.00	Tribunal de première instance										
05.00	Justice de paix										
06.00	Parquet du procureur général										
07.00	Juges d'instruction										
08.00	Tribunal administratif										
09.00	Tribunal de la jeunesse										
10.00	Juridiction des prud'hommes										
11.00	Juridiction des baux et loyers										
12.00	Office des poursuites	142,000	39,000		181,000	500,000	681,000				Fin du projet
13.00	Office des faillites	1,500	1,000	13,200	15,700		15,700				
43.00.00	Services généraux police	241,940	27,580	103,600	370,850	1,300,000	1,673,120	31,000			
02.00	Ingénieur de la circulation	2,000			2,000		2,000				
03.00	Service cantonal état civil		2,270		2,270		2,270				
04.00	Contrôle de l'habitant	170,910	22,310	63,600	256,820		256,820	31,000			
05.00	Services des automobiles	65,910			65,910	1,300,000	1,365,910				Nouvel ordinateur
06.00	Serv. autorisations commerce	3,120			3,120		3,120				
09.00	Service de la navigation		3,000	40,000	43,000		43,000				
44.06.00	Service informatique police	1,387,910	674,330		2,062,240	884,710	2,946,950	2,672,250			Nouveau plan fi- nancier 1986 - 90
45.02.00	Prison de Champ-Dollon	8,080	10,000	120,000	138,080		138,080				
46.00.00	Service droit des pauvres			1,000	1,000		1,000				
40.00.00	Total département	1,851,690	820,500	313,800	2,983,720	3,758,710	6,844,700	2,703,250			
	Sous-totaux	8,927,560	2,903,630	2,171,950	14,000,870	20,963,710	35,066,850	2,933,250			

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locati + entretien nouveaux	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) Total budget = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Personnel (Postes et fonction)	(9) Travaux	(10) Remarques
	Reports	8,927,560	2,903,630	2,171,950	14,000,870	20,963,710	35,066,850	2,933,250			
	TRAVAUX PUBLICS										
	Secrétariat général		1,500	15,000	16,500		16,500				
51.01.10	Comptabilité	29,450			29,450		29,450				
52.00.00	Police des constructions					180,000	180,000				Nouvel ordinateur
53.01.00	Direction de l'aménagement		3,000	60,000	63,000		63,000				
54.00.00	Bâtiments	2,000	2,000	45,000	49,000		49,000				
55.00.00	Génie civil	2,000	6,000	88,640	96,640		96,640				
02.03	Service des ponts		1,000	15,000	16,000		16,000				
02.04	Serv. voirie et nettoyage										
02.05	Serv. du lac et cours d'eau	2,000		13,640	15,640		15,640				
03.03	Serv. contrôles de pollution		2,000	30,000	32,000		32,000				
03.04	Serv. réseau d'assainissement		2,000	15,000	17,000		17,000				
03.05	Serv. des ateliers et garages		1,000	15,000	16,000		16,000				
50.00.00	Total département	33,450	12,500	208,640	254,590	180,000	434,590				
	INTERIEUR ET AGRICULTURE										
61.02.00	Secrétariat général	15,900	10,440	106,400	132,740		132,740				
62.02.00	Service financier	5,100	7,530	27,200	39,830		39,830				
62.05.00	Archives d'Etat	18,200	30,000		48,200	350,000	398,200				Nouveau projet
62.06.00	Service des naturalisations	3,840	10,000		13,840	150,000	163,840				Nouveau projet
62.07.00	Service des poids et mesures	4,500			4,500		4,500				
63.02.00	Protection civile	10,920	8,000		18,920	170,020	188,940				Nouvel ordinateur
64.02.00	Registre foncier	74,940	12,000	137,500	224,440		224,440				
64.03.00	Cadastre	135,120	4,460	86,980	226,560		226,560	120,000			
65.02.00	Service de l'agriculture	8,000	6,000	40,000	54,000		54,000				
65.03.00	Lab. techniques agricoles	22,500			22,500	140,000	162,500				Nouvel ordinateur
65.04.00	Service des forêts		1,000	20,000	21,000		21,000				
65.05.00	Centre horticole Lullier	10,000	10,000		20,000	180,000	200,000				2 ateliers
65.06.00	Office vétérinaire cantonal										
66.00.00	Office du logement social	15,000			15,000		15,000				
60.00.00	Total département	324,020	99,430	418,080	841,530	990,020	1,831,550	120,000			
	Sous-totaux	9,285,030	3,015,560	2,798,670	15,096,990	22,133,730	37,332,990	3,053,250			

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locati + entretien nouveaux	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) Total budget = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Personnel (Postes et fonction)	(9) Travaux	(10) Remarques
	Reports	9,285,030	3,015,560	2,798,670	15,096,990	22,133,730	37,332,990	3,053,250			
	ECONOMIE PUBLIQUE										
71.02.00	Secrétariat général	1,500	1,000	15,000	17,500		17,500				
72.02.02	Registre du commerce	4,260	1,500	15,000	20,760		20,760				
73.00.00	OCIRT	17,000			17,000	320,000	337,000				
73.02.00	Médecin inspecteur du travail	1,000			1,000		1,000				Nouveau projet (2ème pilier)
74.00.00	Office cantonal de l'emploi	59,150			59,150		59,150				
75.00.00	OOPF	15,460	20,000		35,460	400,000	435,460				Nouveau projet (2ème pilier)
77.00.00	Service cantonal statistique	182,700			182,700		182,700				
78.00.00	Aéroport	108,900	9,600		118,500		118,500				
	Total département	389,970	32,100	30,000	452,070	720,000	1,172,070				
	PREVOYANCE SOCIALE										
81.00.00	Secrétariat général	8,000			8,000		8,000				
82.04.00	Service de l'assurance-maladie	6,000			6,000		6,000				
82.07.00	Office coordination handicapés		1,000	15,000	16,000		16,000				
83.02.00	Serv. adm. institut d'hygiène	18,660			18,660		18,660				
83.03.00	Microbiologie médicale	2,340	1,000	15,000	18,340		18,340				
83.04.00	Service d'hydrobiologie		1,000	15,000	16,000		16,000				
83.05.00	Laboratoire cantonal de chimie		2,000	30,000	32,000		32,000				
83.06.00	Service d'écotoxicologie	29,240	5,760	14,000	49,000		49,000				
83.07.00	Service contrôle irradiations	8,000			8,000		8,000				
83.08.00	Service méd. et prophylactique		2,000	15,000	17,000		17,000				
83.09.00	Service du pharmacien cantonal	2,450			2,450		2,450				
84.02.00	SCAM	76,840	5,000		81,840		81,840				
84.03.06	Centre de cytologie	156,400	2,000		158,400		158,400				
85.00.00	OAPA	434,000			434,000	600,000	1,034,000				
86.00.00	Institut de médecine légale		1,000	15,000	16,000		16,000				
88.04.00	Commission recours AVS	3,960			3,960		3,960				
	Total département	745,890	20,760	119,000	885,650	600,000	1,485,650				
	MILITAIRE										
92.02.05	Taxe militaire	2,940			2,940		2,940				
	Administration			7,960	7,960		7,960				
	Total département	2,940		7,960	10,900		10,900				
	TOTAUX	10,423,830	3,068,420	2,955,630	16,445,610	23,453,730	40,001,610	3,053,250		2,000,000	

Remplacement
ordinateur NCR

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locations + entretien nouveaux	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) Total budget = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Remarques
	CHANCELLERIE								
11.02.00	Secrétariat général	34'080	12'330	153'700	200'110	500'000	700'110	Réseau bureautique	
12.03.00	Service du Grand-Conseil	5'400		78'000	83'400		83'400		
12.05.00	Service des passeports	3'650	2'270		5'920		5'920		
13.00.00	Economat cantonal	63'030	20'000		83'030	180'000	263'030		
14.00.00	Centre cantonal d'informatique	2'975'340			2'975'340	2'191'400	5'166'740	345'000 Extension selon demandes des déco.	
11.00.00	Total Chancellerie	3'081'500	34'600	231'700	3'347'800	2'871'400	6'219'200	345'000	
	FINANCES ET CONTRIBUTIONS								
21.02.00	Secrétariat général	5'500			5'500		5'500		
22.03.02	Comptabilité générale	5'690	420		6'110		6'110		
24.00.00	Administration fiscale	343'760	260'600		604'360	3'145'000	3'749'360	Nouvel ordinateur	
25.00.00	Office du personnel	53'720			53'720		53'720		
26.00.00	Contrôle financier cantonal	4'000			4'000		4'000		
27.00.00	Office financier du logement	2'000			2'000		2'000		
20.00.00	Total département	414'670	261'020		675'690	3'145'000	3'820'690		
	Sous-totaux	3'496'170	295'620	231'700	4'023'490	6'016'400	10'039'890	345'000	

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locations + entretien nouveaux	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) Total budget = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Remarques
	Reports	3'496'170	295'620	231'700	4'023'490	6'016'400	10'039'890	345'000	
	INSTRUCTION PUBLIQUE								
31.00.00	Services généraux	243'130	150'340	385'900	779'370	650'000	1'429'370		
31.01.01	Secrétariat général	3'720	3'720		7'440		7'440		
31.02.01	Services adm. et financiers	22'000	41'000	80'000	143'000	350'000	493'000		
31.02.03	Service d'informatique gestion	198'940	77'900	240'000	516'840	300'000	816'840		
31.02.04	Service moyens audio-visuels	600	2'000	22'500	25'100		25'100		
31.01.05	Service technique		3'720	25'000	28'720		28'720		
26.05.00	Service du tuteur général	5'000			5'000		5'000		
31.01.03	Service recherche sociologique	9'150	20'000		29'150		29'150		
31.01.02	Service recherche pédagogique		2'000	18'400	20'400		20'400		
36.07.00	Service des loisirs	3'720			3'720		3'720		
32.02.01	Dir. enseignement primaire	7'740	11'000	113'000	131'740		131'740		
34.00.00	Enseignement secondaire	677'640	207'010	228'500	1'113'150	1'637'000	2'750'150		Initiation à l'informatique
33.02.01	Direction générale CO	70'770	1'000	10'000	81'770		81'770		
33.03.00	Cycles	42'000	42'000		84'000	360'000	444'000		
34.02.01	Dir. enseignement secondaire	75'800	98'000	42'000	215'800	840'000	1'055'800		
34.02.10	Centre calcul ens. secondaire	295'880	2'550	23'500	321'930		321'930		
34.03.04	Collège Rousseau	1'900			1'900		1'900		
34.05.00	Ecole commerce St-Jean	24'510	14'000		38'510		38'510		
34.06.00	Ecole commerce Malagnou	43'260	18'080	70'000	131'340		131'340		
34.12.00	Ecole commerce Châtelaine	14'470	14'000	12'000	40'470	200'000	240'470		
34.09.00	Ecole d'ingénieurs	98'050	3'380		101'430	237'000	338'430		
34.07.00	CEPIA			20'000	20'000		20'000		
34.10.00	Ecole technique et de métiers	11'000	5'000	51'000	67'000		67'000		
34.02.09	Etudes pédagogiques secondaires		9'000		9'000		9'000		
35.00.00	Université	1'459'430	800'000	191'000	2'450'430	7'000'000	9'450'430		Projet Zakharov
35.01.03	Centre uni. d'informatique	1'173'510	800'000	56'000	2'029'510		2'029'510		
35.01.02	Administration de l'université	285'920		135'000	420'920		420'920		
30.00.00	Total département	2'387'940	1'168'350	918'400	4'474'690	9'287'000	13'761'690		
	Sous-totaux	5'884'110	1'463'970	1'150'100	8'498'180	15'303'400	23'801'580	345'000	

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locations + entretien nouveaux	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) <u>Total</u> <u>budget</u> = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Remarques
	Reports	5'884'110	1'463'970	1'150'100	8'498'180	15'303'400	23'801'580	345'000	
	JUSTICE ET POLICE								
41.00.00	Services généraux	26'740	4'430	41'240	72'410		72'410		
41.02.00	Secrétariat général	4'740	3'900	41'240	49'880		49'880		
41.03.00	Service financier	12'040	530		12'570		12'570		
41.03.00	Bibliothèque centrale palais	9'960			9'960		9'960		
42.00.00	Justice	366'010	18'660	79'000	463'670	233'000	696'670		
42.01.00	Administration du palais								
42.00.00	Cour de justice	21'360			21'360		21'360		
42.04.00	Tribunal de première instance	5'280			5'280		5'280		
42.05.00	Justice de paix	3'720	1'080	22'000	26'800		26'800		
42.06.00	Parquet du procureur général	4'740			4'740		4'740		
42.07.00	Juges d'instruction	3'720			3'720		3'720		
42.08.00	Tribunal administratif	5'820			5'820		5'820		
42.09.00	Tribunal de la jeunesse								
42.10.00	Tribunaux des prud'hommes		4'740	42'000	46'740		46'740		
42.11.00	Juridiction des baux et loyers	4'740			4'740		4'740		
42.12.00	Office des poursuites	316'630	11'340		327'970	233'000	560'970		
42.13.00	Office des faillites		1'500	15'000	16'500		16'500		
43.00.00	Police	1'130'610	382'810	155'600	1'669'020	2'294'600	3'963'620	2'477'160	
43.02.00	Ingénieur de la circulation	148'280	51'950	79'000	279'230	250'000	529'230		
43.04.00	Contrôle de l'habitant	144'850	25'080	13'600	183'530	313'200	496'730	31'000	
43.05.00	Services des automobiles	51'860	4'650	28'000	84'510		84'510		
43.06.00	Serv. autorisations commerce		930		930		930		
43.09.00	Service de la navigation								
44.06.00	Service informatique police	780'000	299'200		1'079'200	1'731'400	2'810'600	2'446'160	Extension du système informatique
49.02.00	Prison de Champ-Dollon	5'620	1'000	35'000	41'620		41'620		
40.00.00	Total département	1'523'360	405'900	275'840	2'205'100	2'527'600	4'732'700	2'477'160	
	Sous-totaux	7'407'470	1'869'870	1'425'940	10'703'280	17'831'000	28'534'280	2'822'160	

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locations + entretien nouveaux	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) Total budget = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Remarques
	Reports	7'407'470	1'869'870	1'425'940	10'703'280	17'831'000	28'534'280	2'822'160	
	TRAVAUX PUBLICS								
51.01.10	Comptabilité	23'350	2'000		25'350		25'350		
52.00.00	Police constructions-amarrages								
53.01.00	Direction de l'aménagement								
54.02.00	Div. études et constructions		3'000	30'000	33'000		33'000		
54.03.00	Div. entretien et gérance			30'000	30'000		30'000		
55.03.00	Div. assainissement et exploit		3'000	50'000	53'000		53'000		
55.02.00	Div. ponts et chaussée								
50.00.00	Total département	23'350	8'000	110'000	141'350		141'350		
	INTERIEUR ET AGRICULTURE								
61.02.00	Secrétariat général	6'000	8'000	80'000	94'000		94'000		
62.02.00	Service financier	4'600		2'500	7'100		7'100		
62.05.00	Archives d'Etat		26'000	40'000	66'000		66'000		
62.06.00	Service des naturalisations	2'400			2'400		2'400		
62.07.00	Service des poids et mesures		3'600	44'460	48'060		48'060		
63.02.00	Protection civile	16'640	6'000	60'000	82'640		82'640		
64.02.00	Registre foncier	24'760	65'000		89'760	655'000	744'760		Nouvel ordinateur
64.03.00	Cadastre	109'740	7'880		117'620	173'000	290'620	100'000	
65.02.00	Service de l'agriculture	7'000		2'000	9'000		9'000		
65.03.00	Lab. techniques agricoles		6'000	60'000	66'000		66'000		
65.04.00	Service des forêts					100'000	110'000		
65.05.00	Centre horticole		10'000		10'000		110'000		
65.06.00	Office vétérinaire cantonal						53'740		
66.00.00	Office du logement social	12'500	3'840	37'400	53'740		53'740		
60.00.00	Total département	183'640	136'320	326'360	646'320	928'000	1'574'320	100'000	
	Sous-totaux	7'614'460	2'014'190	1'862'300	11'490'950	18'759'000	30'249'950	2'922'160	

No	Centre de responsabilité Nom	(1) Locations + entretien en cours	(2) Locations + entretien nouveaux	(3) Achats de moins de 60.000 F	(4) Total budget fonctionnement = (1)+(2)+(3)	(5) Investissements [Achats de plus de 60.000 F]	(6) Total budget = (4)+(5)	(7) Recettes	(8) Remarques
	Reports	7'614'460	2'014'190	1'862'300	11'490'950	18'759'000	30'249'950	2'922'160	
	ECONOMIE PUBLIQUE								
71.02.00	Secrétariat général		2'000	20'000	22'000		22'000		
72.02.02	Registre du commerce	4'140			4'140		4'140		
73.00.00	OCIRT	4'100			4'100		4'100		
73.02.00	Médecin inspecteur du travail	580			580		580		
74.00.00	Office cantonal de l'emploi	30'210	20'000		50'210	300'000	350'210		
75.00.00	OOFP	16'120	3'000	30'000	49'120		49'120		
77.00.00	Service cantonal statistique	39'500	20'000		59'500		59'500		
78.00.00	Aéroport	72'040	21'440	90'000	183'480		183'480		
	Total département	166'690	66'440	140'000	373'130	300'000	673'130		
	PREVOYANCE SOCIALE								
81.00.00	Secrétariat général	8'000			8'000		8'000		
82.04.00	Service de l'assurance-maladie	2'690	1'810		4'500		4'500		
83.02.00	Serv. adm. institut d'hygiène	5'000	3'000	20'000	28'000		28'000		
83.03.00	Microbiologie médicale	1'950		2'630	4'580		4'580		
83.05.00	Laboratoire cantonal de chimie		2'000		2'000		2'000		
83.06.00	Service d'écotoxicologie	16'000	6'480	67'800	90'280		90'280		
83.07.00	Service contrôle irradiations	6'000			6'000		6'000		
83.09.00	Service du pharmacien cantonal	2'280			2'280		2'280		
84.02.00	SCAM	52'780			52'780	500'000	552'780		Renouvellement syst
84.03.06	Centre de cytologie	157'840	4'500	30'000	192'340		192'340		
85.00.00	OAPA	462'000			462'000		462'000		
86.00.00	Institut de médecine légale			9'500	9'500		9'500		
88.04.00	Commission recours AVS	3'960			3'960		3'960		
80.00.00	Total département	718'500	17'790	129'930	866'220	500'000	1'366'220		
92.02.05	MILITAIRE - Taxe	2'940			2'940		2'940		
	TOTAUX	8'502'590	2'098'420	2'132'230	12'733'240	19'559'000	32'292'240	2'922'160	

AGENDA DE LA CIDI 1988

La CIDI se réunit à la salle du Commissaire-Général, à 14 h 15, les mardis suivants :

19 janvier

16 février

15 mars

19 avril

17 mai

14 juin

19 juillet)

en cas de nécessité seulement

16 août)

20 septembre

18 octobre

15 novembre

13 décembre

AGENDA DE LA CIDI 1987

La CIDI se réunit à la salle Nicolas-Bogueret, à 14 h 15, à l'exception du 20 janvier 1987, les mardis suivants :

20 janvier 1987, à 10 h

17 février 1987, à 14 h 15

17 mars

28 avril

19 mai

16 juin

21 juillet)

18 août)

en cas de nécessité seulement

15 septembre

27 octobre

17 novembre

15 décembre